

Gonesse, le 15 octobre 2012

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
Mesdames les enseignantes et Messieurs les Enseignants,
Enseignants « mission ZEP », enseignants « CLIN »
Mesdames et Messieurs les membres du RASED
Mesdames « les enseignantes référentes »
Madame le médecin de l'éducation nationale
Mesdames les infirmières scolaires

Note interne à la circonscription : n°2

Année scolaire : 2012-2013.

Objet : Plan de formation de circonscription 2012-2013.

Pièce jointe : Les animations pédagogiques thématiques.

Inspection de l'Éducation nationale
Circonscription de
Gonesse

Téléphone :

01 39 85 14 82

Fax :

01 39 85 85 40.

Adresse électronique :

ce.0951022v@ac-versailles.fr

Adresse postale :

Ecole Adrien Théry

22, Rue A. Claret

95503 GONESSE CX

Site :

[http : www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

Le plan de formation de circonscription comporte, cette année, trois parties.

La première est constituée des deux conférences dont l'objectif est de construire, comme les autres années, une culture pédagogique commune à tous les enseignants de la circonscription. Ces deux conférences renverront aux deux priorités définies aux niveaux du département et de la circonscription que sont d'une part la maîtrise de la langue et, d'autre part, l'enseignement des mathématiques. La première conférence qui se tiendra **le mercredi 14 novembre 2012**, aura pour thème "**le calcul mental et la résolution de problèmes**" et sera conduite par Pascal Masselot, professeur des universités en didactique des mathématiques à l'Université de Cergy-Pontoise. Gérard Chauveau, bien connu dans le milieu de l'éducation, assurera, quant à lui, la seconde conférence qui se déroulera **le mercredi 05 décembre 2012**, en axant son intervention sur « **La prévention de l'illettrisme de la maternelle au collège** ».

La seconde partie du plan de formation est formée de deux animations pédagogiques thématiques que vous pourrez choisir (en formulant trois vœux) en fonction de vos besoins de formation. Vous vous y inscrirez à l'aide de l'application informatique habituelle et ce individuellement, par cycle ou au niveau de l'école, en vous connectant <http://www.i-en-gonesse.ac-versailles.fr/Anims> (nom d'utilisateur : anim / mot de passe : anim). Il est à noter qu'il semble plus porteur de s'inscrire à plusieurs sur la même formation. Les inscriptions collectives, par la dynamique qu'elles créent, facilitent, en effet, la mise en œuvre, dans les classes, des apports des animations pédagogiques.

J'attire l'attention des directrices et directeurs sur le fait que cette année, comme l'an dernier, nous devons répondre à certaines prescriptions institutionnelles. Ces dernières concernent, aujourd'hui, non seulement la mise en œuvre concrète du PPMS par l'organisation d'un test, mais également, et c'est là la nouveauté, la rédaction du Document Unique. Ainsi, nous sommes amenés à programmer des animations pédagogiques concernant ledit Document Unique qui traduit l'obligation faite à tout employeur de prévenir les risques auxquels pourraient être exposés ses employés. Je demande donc, à toutes les directrices et tous les directeurs de s'engager dans ce dispositif de formation qui devrait les aider dans leur tâche. Je rappelle, enfin, que Madame Touret est l'assistante de prévention de la circonscription et, qu'à ce titre, est elle la personne ressource pour toutes les questions touchant à la prévention des risques et à la sécurité dans les écoles. Madame Bouthors assure, quant à elle, la formation et le conseil des directeurs pour leurs fonctions d'animation de l'équipe d'une part et de collaboration avec les partenaires d'autre part.

La troisième partie du dispositif de formation est conçue comme un espace de mutualisation devant répondre à votre souhait de disposer de temps pour travailler en équipe. Ces deux séances de trois heures pourront être utilisées, pour mutualiser les apports des animations pédagogiques auxquelles chacun des membres de l'équipe aura assisté, pour finaliser les projets d'école, pour mettre en forme le Plan de Prévention de Mise en Sécurité de votre école, pour engager le travail de renseignement du document unique ou, encore, pour poursuivre le travail engagé par certaines équipes engagées dans le Plan de Prévention de l'Illettrisme.

J'espère que ce plan de formation répondra à vos attentes.

JM Huc